



Communiqué de presse du 14 mars 2024

Le forcing d'Antonio Hodgers pour déployer la 5G à Genève et contourner les oppositions citoyennes

Genève, le 14 mars 2024 – **Malgré un récent arrêt de la Cour de justice, le Département du territoire persiste à imposer aux Genevois une restriction de leurs droits, les empêchant de s'opposer à des transformations d'antennes existantes en antennes 5G. Or, il serait parfaitement possible de soumettre ces transformations à une procédure ordinaire d'autorisation de construire.**

Un tel forcing est d'autant plus choquant que le conseiller d'État en charge de l'aménagement du territoire, Antonio Hodgers, a par le passé défendu haut et fort un moratoire cantonal sur la 5G. Alors que la communauté scientifique se mobilise pour dénoncer la hausse du rayonnement des antennes, la priorisation des intérêts du lobby des télécoms au détriment de la santé des Genevois.e.s ne passe plus.

Se prononçant suite au recours de l'association 5G Moratoire pour la Suisse, la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice lui a récemment donné raison¹ en annulant les articles 5 et 6 du règlement sur la protection contre le rayonnement non ionisant des installations stationnaires (RPRNI)².

Les articles annulés prévoyaient notamment que des transformations d'antennes conventionnelles en antennes adaptatives (utilisées pour la 5G) soient dispensées d'autorisation de construire, privant les riverains de voie de recours.

La Cour de justice a reconnu qu'en l'absence d'une base légale *ad hoc*, le Conseil d'État n'a pas le pouvoir de restreindre ainsi les droits de ses administrés.

Dans ce contexte, il est choquant de constater que, nonobstant l'arrêt de la Cour de justice, le Département du territoire continue, à ce jour, à permettre ces transformations d'antennes³ sans processus de mise à l'enquête.

Or, de telles transformations d'antennes pourraient parfaitement être soumises à une procédure ordinaire d'autorisation de construire, plus respectueuse des droits des citoyens,

¹ Arrêt ACST/35/2023 du 12 octobre 2023

² RPRNI - K 1 70.07

³ Communication du SABRA à l'association 5G Moratoire pour la Suisse du 9 février 2024.

comme le prévoit la DTAP⁴, organe intercantonal compétent, à l'option 1 de ses recommandations en la matière⁵.

Pour rappel, en avril 2019, le Conseil d'État avait décrété un moratoire sur l'installation de nouvelles antennes 5G. Un an plus tard, il soutenait, par la voix d'Antonio Hodgers, une modification législative visant à renforcer le moratoire. Dans les médias, le magistrat avait souligné sa volonté de « thématiser le sujet » et plaidé pour une « approche plus scientifique » de la question.

Le revirement de Monsieur Hodgers interroge d'autant plus qu'actuellement, la communauté scientifique se mobilise largement contre le déploiement de la 5G⁶. Celle-ci, qui implique un rayonnement plus important, s'avère néfaste tant du point de vue de la santé humaine que de l'environnement. Les impacts sanitaires du rayonnement non ionisant ont été rappelés par des experts internationaux en la matière, notamment le Pr Dominique BELPOMME, professeur de cancérologie, lors d'une conférence inédite le 8 mars dernier à Martigny⁷.

L'exécutif genevois semble malheureusement avoir cédé, en la matière, aux sirènes du lobby de la téléphonie mobile et fait désormais systématiquement prévaloir les intérêts privés des opérateurs sur celui, prépondérant, de sa population à jouir du meilleur état de santé possible.

L'association 5G Moratoire pour la Suisse, animée par des membres bénévoles, reste donc mobilisée pour apporter son soutien aux personnes souhaitant s'opposer à un déploiement rapide d'une technologie néfaste, inutile et peu efficace en termes de transmission de données.

www.5gmoratoirepouurlasuisse.ch

Pour l'association 5G Moratoire pour la Suisse :

Ghislaine Jacquier : 079 773 66 40 / info@5gmoratoirepouurlasuisse.ch

⁴ Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement

⁵ DTAP, Communiqué de presse du 7 mars 2022,

https://www.bpuk.ch/fileadmin/Dokumente/bpuk/public/fr/dokumentation/medienmitteilungen/2022/F_MM_BPUK_mit_neuen_Mobilfunkempfehlungen.pdf

⁶ Voir notamment www.5gappeal.eu et <https://www.5gspaceappeal.org/the-appeal/>

⁷ Conférence « Ondes sous haute tension » du 8 mars 2024 (informations générales : <https://www.info-emf.ch/conference-08-03-2024> et vidéo de la conférence disponible jusqu'au 24 mars 2024 : <https://vimeo.com/922777368>)